

Union Motocycliste Bitchoise



9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎ 03 87 96 04 19 www.umbitche.com
umb.kauderer@gmail.com

ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES

22 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX Open,
24 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2/Junior,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts Freestyle.

ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement général Motocross.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, au Secrétariat Motocross de la FFM via engage-sport et versement d'un droit d'inscription.

F F M / Secrétariat Motocross / 74 avenue Parmentier / 75011 PARIS

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :

- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (01 49 23 77 00) ou le secrétariat du Galaxie le jour de l'épreuve.

ARTICLE 7 / DEROULEMENT

- **Contrôle administratif et technique** : vendredi 14 décembre 2018 de 8 h à 12 h
Salle du Galaxie - Amnéville :
- **Reconnaissance de la piste** : Vendredi : de 10h. à 11h00 Samedi : de 14h à 15h.

Essais fermés au public

- **Essais vendredi 14 décembre 2018 de 11h à 18h** :
- Essais SX2-Junior, SX Open et Freestyle
- **Essais samedi 15 décembre 2018 de 15h à 18h.**
Essais SX2-Junior, SX Open et Freestyle



Union Motocycliste Bitchoise



9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎ 03 87 96 04 19 www.umbitche.com
umb.kauderer@gmail.com

• Soirées des vendredi 14 et samedi 15 décembre 2018 :

19 H 00	Ouverture des portes au public	
20 H 00	Show présentation des pilotes	
20 H 30	SX2-junior, 1 ^{ère} ½ finale	7mn+1t
20 H 45	SX2-junior, 2 ^{ème} ½ finale	7mn+1t
21 H 00	SX Open 1 ^{ère} ½ finale	7mn+1t
21 H 15	SX Open 2 ^{ème} ½ finale	7mn+1t
21 H 25	<i>Entracte 1</i>	10mn
21 H 35	Show FMX 1	10mn
22 H 00	SX2-junior repêchage	4mn+1t
22 H 10	SX Open repêchage	4mn+1t
22 H 20	Show FMX 2	10mn
22 H 30	Entracte 2	15mn
23 H 00	SX2- junior Finale	9mn+1t
23 H 15	SX Open Finale	9mn+1t
23 H 30	Show FMX 3	
00 H 30	Fin	

Réunions des Arbitres : vendredi de 12h à 12h30 samedi de 14h à 14h30

ARTICLE 8/ OFFICIELS FFM

Délégué : Patrick STADLER
Directeur de Course : Joël FAIVRE
Arbitre : Claude MASINI
Commissaire technique responsable : Gérard THIEBLEMONT
Commissaires de Piste : en nombre suffisants (15) (liste en cours d'élaboration)

ARTICLE 9/ APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus

Fermeture du site de la salle du Galaxie en dehors des horaires officiels.



Union Motocycliste Bitchoise



9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎ 03 87 96 04 19 www.umbitche.com
umb.kauderer@gmail.com

• Accès et Circulation :

Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte de la Salle du Galaxie - Amnéville.

L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Galaxie et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

ARTICLE 10/ LISTE DES PRIX

	SX Open	SX2
1	2 500,00 €	900,00 €
2	2 000,00 €	800,00 €
3	1 500,00 €	650,00 €
4	1 000,00 €	500,00 €
5	800,00 €	400,00 €
6	700,00 €	300,00 €
7	600,00 €	200,00 €
8	500,00 €	150,00 €
9	450,00 €	150,00 €
10	400,00 €	150,00 €
11	350,00 €	150,00 €
12	300,00 €	150,00 €
13	300,00 €	150,00 €
14	300,00 €	150,00 €
15	150,00 €	
16	150,00 €	
17	150,00 €	
18	150,00 €	
TOTAL	12 300,00 €	4 800,00 €
SOIR		17100,00 €
EPREUVE		34200,00 €

ARTICLE 11/ SPECTATEURS

S'agissant d'une épreuve se déroulant en salle, la capacité du public est limitée à 3708 personnes par soirée.

Visa FFM

Visa LMR

